





Envie d'être raccordé à la fibre?

Pour savoir si vous êtes éligible à la fibre, connectez-vous sur https://cartefibre.arcep.fr et renseignez votre adresse. Le plan est mis à jour régulièrement.



Nouvelle carte d'identité depuis le 2 août

Cette nouvelle carte sécurisée est de format « carte de crédit ». L'actuelle procédure à suivre n'est en aucun cas modifiée, vous devez vous adresser à l'une des mairies habilitées à les délivrer à savoir Chabeuil, Valence, Romans, Bourg de Péage... Et pour gagner du temps, pensez à la pré-saisie en ligne sur le site de l'ants. La validité de ce nouveau titre est de 10 ans.

A compter d'août 2031, les CNI ancien modèle dont la date de validité sera postérieure à cette date, permettront aux titulaires d'attester de leur identité sur le territoire national, mais ne permettra pas de voyager dans les autres pays européens.

Pourquoi déclarer son forage?

Tout nouveau forage domestique a été interdit sur le territoire de la commune par le Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux en 2019. Et ce pour préserver la ressource en eau, notamment les eaux souterraines identifiées comme présentant des vulnérabilités sur notre secteur.

Les propriétaires des forages qui existaient préalablement doivent eux, s'ils ne l'ont pas déjà fait, déclarer leur installation en mairie en utilisant le formulaire cerfa 13837-02. Double intérêt pour eux : faire valoir leur droit à posséder un tel forage et être informés en cas de contamination survenant à proximité de leur habitation.

EN BREF 3 PAROLE DE MAIRE / À VENIR 4/5 ZOOM SUR 6 L'ACTU 7 BIENVENUE! 8 FÊTE STE CATHERINE

Le tri se simplifie!

Depuis le 4 octobre, tous les emballages et papiers se trient et vont tous dans un seul et même conteneur, le jaune avec l'ajout de petits nouveaux. Le retrait des bacs bleus sera progressif. En attendant, vous pouvez déposer tous vos emballages et papiers indifféremment dans vos bacs bleus ou jaunes.

Vous avez un doute, une question? Consultez le Mémotri sur www.valenceromansagglo.fr/fr/a-la-une/le-tri-se-simplifie.html

Monteliermag

MAGAZINE DE L'INFORMATION MUNICIPALE MAIRIE 26120 MONTÉLIER

RÉDACTION / DOCUMENTATION > Nathalie Bonnot, Sandrine Pozin-Roux et Delphine Ruchon MISE EN PAGE > Damien Baslé - Studio Septem IMPRESSION > Baylon Villard

TIRAGE > 2100 exemplaires DÉPÔT LÉGAL > novembre 2021

N° ISSN: 1269 - 2271 DIRECTEUR DE PUBLICATION > Bernard Vallon

ABONNEMENT ANNUEL : 15 €





'eau est à l'honneur dans ce magazine! Essentielle à notre société, elle est précieuse et doit être protégée à long terme.

Cette ressource est aujourd'hui suffisante pour alimenter les habitants de Montélier et des communes voisines. L'évaluation environnementale que la commune va réaliser dans le cadre de la révision du Plan Local d'Urbanisme (PLU) engagée l'an dernier devra, parmi d'autres thématiques, confirmer que cette ressource le restera durant toute la durée de l'application de ce PLU.

Elle doit être protégée, tout particulièrement en ce qui concerne les eaux dites souterraines et cela justifie aujourd'hui l'obligation de déclarer les forages existants et l'interdiction des nouveaux forages.

L'eau a aussi une face plus sombre : elle peut, si les cours d'eau ne sont pas bien entretenus et/ou en cas d'évènement climatique d'envergure, engendrer des inondations. D'où l'intérêt du dossier consacré à l'entretien des cours d'eau qui précise les actions à conduire par chacun et l'intérêt de se préparer à gérer une crise ainsi que nous allons le faire le 16 décembre prochain au travers de notre exercice PCS (Plan Communal de Sauvegarde).

L'eau est enfin une source de vie lorsqu'elle permet d'irriguer les champs et de fournir aux habitants les aliments dont ils ont besoin. C'est en Drôme, la compétence du Syndicat d'Irrigation Drômois dont le siège est installé depuis décembre 2020 rue des Tilleuls à Montélier.

Ces sujets, et d'autres encore, vous attendent dans ce numéro. Je vous en souhaite une bonne lecture. Amicalement,





CÉRÉMONIES DU 11 NOVEMBRE

Les cérémonies du 11 novembre se dérouleront cette année à 10h15 au cimetière de Fauconnières et sur Montélier à 11h30 (RDV sur la place de la Mairie).

UN EXERCICE PCS LE JEUDI 16 DÉCEMBRE 2021

En 2019 a été initié le Plan Communal de Sauvegarde de la commune. Pour rappel il s'agit d'un plan de gestion de crise à l'échelle communale qui définit qui fait quoi, quand et comment en cas de crise. Son objectif est de mettre en place une organisation réactive et efficace, élaborée et partagée par tous les acteurs de la commune, pour protéger au mieux la population des risques encourus.

Ce dispositif implique des agents et des élus qui doivent être formés régulièrement. Un exercice est programmé le jeudi 16 décembre avec la présence de l'Institut des Risques Majeurs (IRMa) de Grenoble et du service GEstion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations (GEMAPI) de Valence Romans Aglo.

Pour les besoins de cet exercice, la mairie sera exceptionnellement fermée ce jour-là.

INFORMATION SUR LA RÉVISION DU PLAN LOCAL D'URBANISME DE MONTÉLIER

La révision est en cours. Nous souhaitions organiser une réunion publique avec les habitants courant novembre 2021 mais cette rencontre va devoir être reportée de quelques mois. En effet, un décret qui vient de paraître soumet désormais les révisions de Plan Local d'Urbanisme à une évaluation environnementale.

Ce dossier qui détaille comment notre projet de Plan Local d'Urbanisme va limiter son impact sur l'environnement doit être constitué puis instruit par la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement. Ses conclusions pourront nous amener à modifier notre projet. Dès qu'il sera prêt, nous organiserons notre réunion publique pour vous le présenter.





« Tout savoir sur l'entretien des cours d'eau »

DÉFINITION D'UN COURS D'EAU

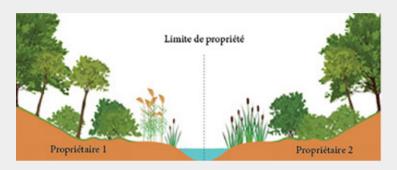
Au sens du Code de l'environnement, un cours d'eau est : « un écoulement d'eaux courantes dans un lit naturel à l'origine, alimenté par une source et présentant un débit suffisant la majeure partie de l'année. L'écoulement peut ne pas être permanent compte tenu des conditions hydrologiques et géologiques locales ». Cela exclue donc les fossés et canaux.

La commune de Montélier possède deux cours d'eau correspondant à cette définition : le Guimand et la Limaçole.



COMMENT EST DÉFINIE LA PROPRIÉTÉ DES BERGES ET DU LIT ?

Excepté pour le Rhône et l'Isère et cas particuliers, l'ensemble des cours d'eau font partie du domaine privé. Ainsi, les propriétaires des parcelles bordant le cours d'eau sont propriétaires du sol jusqu'à la moitié du lit suivant une ligne imaginaire tracée au milieu du cours d'eau (cf. schéma).



Dans le cadre du Plan Pluriannuel d'Entretien (PPE), Valence Romans Agglo avec le service GEMAPI peut aussi programmer des interventions pour entretenir, aménager et afin de prévenir toute inondation. De l'entretien léger du lit et des berges à un entretien intensif du lit avec objectif principal de préserver la fonctionnalité hydraulique du cours d'eau, ces interventions peuvent avoir lieu tous les 2, 3 ou 5 ans.

Hors opérations d'entretien, tous travaux sur le cours d'eau doivent être, obligatoirement et préalablement, déclarés à la Direction Départementale des Territoires (service de l'État en charge d'appliquer la Loi sur l'Eau et les Milieux Aquatiques) qui délivre les autorisations de travaux et des prescriptions. Le non-respect de cette déclaration est un délit

QUI EST RESPONSABLE DE L'ENTRETIEN DES BERGES ET DU LIT?

Selon le code de l'Environnement, le propriétaire riverain est tenu d'entretenir régulièrement ses berges et le lit du cours d'eau.

Principales tâches à effectuer:

- Enlèvement des obstacles, débris de toute nature,
- Élagage,
- Et recépage de la végétation arborée des rives.





COMMENT ENTRETENIR

Les opérations d'entretien doivent être raisonnées pour préserver les

fonctions écologiques précieuses de la ripisylve*. Évitez toute coupe

excessive traumatisante pour le milieu naturel. Réservez les abattages et re-

LA VÉGÉTATION ?

cépages uniquement pour les sujets très penchés, menaçant de basculer. Préservez les arbres morts s'ils ne présentent pas de menaces, ce sont des habitats appréciés des insectes, oiseaux et chauve-souris.

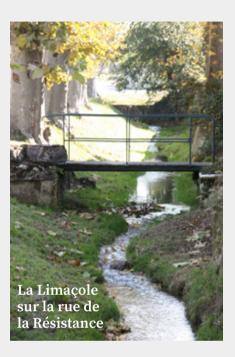
A QUELLES PÉRIODES INTERVENIR ?

Pour intervenir sur les berges et la ripisylve, les périodes propices sont d'octobre à mars. Et d'avril à septembre pour intervenir dans le lit et sur les embâcles. Il est important de respecter ces périodes pour limiter les impacts sur la faune et leur cycle biologique.

*La ripisylve est la végétation arborée et arbustive au bord des cours d'eau. Elle remplit plusieurs fonctions : ralentir l'érosion des berges, réguler le débit d'eau, structurer le paysage, briser le vent, limiter le réchauffement de la rivière, être une zone de refuge pour de nombreux animaux.

ATTENTION!

Et bien-sûr: il est interdit de déposer les déchets verts (ou tout autre déchet) dans le cours d'eau.







ECUREUILS, CIRCULEZ EN TOUTE TRANQUILLITÉ!

Après avoir fait le constat avec la Ligue de Protection des Oiseaux d'une forte mortalité des écureuils traversant la RD538 (près des Pompiers), une démarche a été engagée pour installer un écuroduc.

Le 12 octobre, Alexandre Movia et son équipe de la LPO, accompagné de Nicolas Herviou, conseiller municipal délégué à l'environnement ont mis en place cet écuroduc.

En clair, ils ont tendu un cordage de part et d'autre de la voie sur le lieu de passage habituel de ce petit mammifère et installé un dispositif afin de surveiller et d'analyser son activité.

Une opération pour laquelle la commune a obtenu l'aide financière du Département au titre de la trame verte et bleue. A suivre, sur la page facebook de la commune, les premières photos que nous ne manquerons pas de vous relayer!



PRÈS DE 1250 VISITEURS POUR LE CHEMIN DES ARTISTES

Les 9 et10 octobre 2021, la commune de Montélier a participé à Chemin des Artistes en accueillant 20 participants au centre d'animation Jean Giono. Annick Métifiot-Dubois a également ouvert son atelier pour l'occasion ce week-end. Ce fut encore un succès avec près de 1250 visiteurs.



FLORENCE NIGRON-DAUTOVIC, CHEVALIER DE LA LÉGION D'HONNEUR

Le 18 juin 2021, l'insigne de Chevalier de la Légion d'honneur a été remis par l'ambassadeur de France en Croatie à Florence Nigron-Dautovic. Cette ancienne habitante de Montélier est la fille d'Andrée et Henri Nigron, toujours résidants sur la commune. Il s'agit d'une belle reconnaissance de l'Etat français pour ses actions en tant que présidente d'une association humanitaire favorisant l'éducation à la culture française en Croatie.

Créée en 2001, l'association « Un autre monde » est une école où sont accueillis

une centaine d'élèves les après-midis ayant pour objectif de dispenser des cours de langues et d'animer des ateliers culturels.

FRÉDÉRIC TRIN : PORTRAITISTE DE FRANCE 2021

Le 3 octobre, Frédéric Trin a obtenu pour la 3ème fois consécutive le titre de «Portraitiste de France 2021» décerné par la Fédération Française des Métiers de l'Image.

Pour rappel (voir le magazine communal N°179), ce photographe s'est installé en septembre 2019 à Montélier, 12 rue des Acacias.

Envie de voir ses réalisations : www.trin.fr



Bienvenue au

SYNDICAT D'IRRIGATION DRÔMOIS



Le SID est désormais à Montélier!

our rappel, le SID est le Syndicat d'Irrigation Drômois, créé en janvier 2013, il est désormais la fusion de 11 syndicats d'irrigation dont l'ancien syndicat de la Bourne, ce qui représente aujourd'hui 126 communes. Il dessert 26000 ha de terres agricoles avec 2000km de réseaux et alimente 15000 clients dont 4 à 5000 professionnels.

C'est aussi une entreprise forte de 48 salariés, répartis sur 3 antennes d'exploitation : l'antenne de la Plaine Romans, l'antenne de la Plaine de Valence (localisée à Montélier) et l'antenne de la Plaine de la Valdaine.

Depuis décembre 2020, le siège social du SID s'est installé à Montélier accueillant en plus de l'antenne technique, les services supports et administratifs (finances, gestion clientèle, gestion des grands projets, ...). Un bâtiment de 3000 m² a été construit, un bâtiment fonction-

nel avec des espaces dédiés: atelier réparation, atelier peinture, atelier soudure, espace de stockage, espace d'archivage, administration, accueil du public... Tout est désormais organisé et rangé permettant aux employés d'être en parfaite sécurité. Le président du SID (qui est aussi le Maire de Mon-



télier!), nous a confié qu'au SID on trouve des employés et des techniciens dotés d'un véritable savoir-faire.



23 rue des Tilleuls / 04 75 58 75 55 www.syndicat-irrigation-dromois.fr

Bienvenue à

MF SANS NUISANCES

Dialogue et concertation : de bonnes bases pour agir

onstatant que de nombreuses personnes étaient en souffrance depuis plusieurs années face aux bruits générés par les avions émanant de l'aéroport tout proche de Chabeuil, des habitants des Bois et de Fauconnières se sont organisés et ont créé en juin 2021 une association, « Montélier Fauconnières sans nuisances ».

En 2017, à la demande du préfet, un groupe de travail a été constitué afin de rédiger « une charte de bonne pratique » sous la tutelle de la Direction départementale des Territoires (DDT). Depuis des réunions sont programmées et l'objectif premier de l'association est donc de pouvoir participer à ces échanges. Esprit de concerta-

tion, courtoisie, discussion, voici les maîtres-mots des adhérents de cette association qui souhaitent avant tout le dialogue et ont envie que ce sujet progresse et que des solutions soit trouvées durablement pour le bien de tous.

Afin de connaître l'opinion des riverains, une enquête lancée par l'association est en cours, un tract étant distribué aux quartiers concernés avec ce magazine. Des contacts ont aussi été établis avec des communes voisines. « MF sans

nuisances! » rallie actuellement de nombreux adhérents et a besoin du plus large soutien pour agir. Si vous intéressés, n'hésitez pas à les contacter!

mfsansnuisances@gmail.com / Cette association a une page facebook!



avec des communes Le bureau : Patrick Caulier, Michel Boré, Olivier Fratangeli, voisines. « MF sans Nicolas Goujon, Robert Brunet, Pierre Rouvière



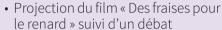
our la première fois, la fête Sainte Catherine sera organisée par l'association Art et Culture avec le soutien de la municipalité et la participation de diverses associations de la commune.

Pour rappel, à l'origine il s'agissait d'une foire aux bestiaux correspondant à la fin des travaux des champs et la date de sa première organisation reste mystérieuse... Au fil du temps elle est devenue la Fête de la Sainte Catherine.

Art et Culture a pris à cœur de perpétuer cette tradition en reprenant le flambeau car cette fête reste année après année un rendez-vous convivial, festif et incontournable pour les Montéliens.

VOICI UN PROGRAMME D'ANIMATIONS REVISITÉ

- « La création d'un char : toute une histoire! » / Comité des fêtes de Fauconnières
- Dressage de chiens de bergers sur troupeaux d'oies / Bergers des Chaupous
- Fabrication de pain à l'ancienne / Association « Les Amis du Patrimoine Etoilien et de la Ruralité »



- Des manèges
- Tombola
- Place des Tilleuls / Ferme pédagogique de Léa et Poneys de Christelle

DES STANDS

- Créateurs et producteurs locaux sous chapiteaux
- Associations

DES EXPOSITIONS

- Photographies de la faune et de la flore locales
- Médiathèque / Costumes vénitiens

ET D'AUTRES SURPRISES À VENIR! VENEZ NOMBREUX!

(Programme en cours de constitution)

DE LA MUSIQUE ET DE LA DANSE

- Démonstrations / Association Montilisio Salto
- Aubade / Musiciens de Saint Marcel les Valence

Sans oublier: le traditionnel et incontournable repas choucroute.

Réservations au 06 07 97 48 80 / Vente des tickets repas le lundi 15 novembre de 10h à 12h30 dans le hall de la mairie.

Et si vous souhaitez aider l'association, toute bonne volonté est la bienvenue. Besoin de renseignement ? Appelez le 04 75 59 67 35.

Le métier d'assistante maternelle s'est professionnalisé ces dernières années

Valence Romans Agglo a souhaité mettre en valeur celles à qui de nombreux parents confient leurs enfants au quotidien et engagé une photographe professionnelle afin de capturer des instants représentatifs de cette profession.

Deux assistantes maternelles de Montélier ont ainsi participé à des séances à leur domicile.

 $R\'esultat: une \ belle \ exposition \ qui \ sera \ notamment \ accueillie \ en \ mairie \ de \ Mont\'elier \ du \ 12/11/2021 \ au \ 09/12/2021$

(aux horaires d'ouverture habituels : de 8h30 à 12h30 du lundi au vendredi).

